

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 22 Octobre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à Mme POYER Audrey*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme POYER Audrey et M. PLANTARD Thierry.

<u>OBJET</u> :	Gîte d'étape : Périodes d'ouverture - Tarifs 2016.
-----------------------	---

N° 2015 / 10 / 14

Le gîte municipal d'étape de la Groulaie a ouvert ses portes en 2009 au vu de tarifs fixés pour la première fois par une délibération du 22 Janvier 2009.

Vu l'avis de la Commission Culture – Tourisme – Patrimoine du 12 Octobre 2015,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *FIXE les périodes d'ouverture ci-après :
du dernier week-end de Mars à la fin des vacances de la Toussaint, ainsi que durant les congés de Février (Zones A, B et C). En dehors de cette période, il peut être envisagé une ouverture pour un groupe de passage ; toute demande sera au préalable étudiée par la Mairie.*

.../...

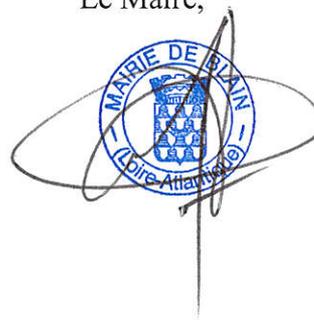
- *APPROUVE les tarifs du gîte comme suit :*
 - *Individuels :*
 - *14,50 € la nuitée par personne de plus de 10 ans,*
 - *8,00 € la nuitée par personne de 10 ans et moins,*
 - *pas de réduction pour 2 nuits*
 - *location des lave-linge et sèche-linge : 3,70 € la lessive*
 - *Groupes (uniquement l'hiver) :*
 - *Hiver (du 01/10 au 15/05) : 150 € la nuitée*
 - *Réservation du gîte complet*

Une remise de 50 % sera appliquée pour tout séjour adapté, encadré par une structure agréée et formalisé par une convention municipale.

Cette mesure prend effet à compter du 1er Janvier 2016.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Novembre 2015,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151029-CM-2015-10-14-
DE
Date de télétransmission : 03/11/2015
Date de réception préfecture : 03/11/2015

Conseil municipal du 29 Octobre 2015
Délibération n° 2015 / 10 / 14